

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-sept octobre deux mil seize à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 20 octobre adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mme BARGHOUT Christine à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia
Mme BRESSON Séverine à M. CHABRIER Michel

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme SALA Géraldine

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Convention de mise à disposition d'un terrain de sports
- Ouvertures de crédit
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe
- Achat du poulailler Chalut (parcelle YS 43) auprès de l'EPF Smaf
- Vente du poulailler Chalut
- Vente de la parcelle AH 54 à Puy-Chany
- SIEG : Travaux d'enfouissement (basse tension et Télécom) rue du Chabry
- Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité (Ecole)
- Questions diverses

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE SPORT :

L'association « Limagne Rugby 5 » formée à partir de personnels de l'entreprise Limagrain a demandé à bénéficier d'une partie du terrain d'entraînement du stade Eugène Seniquette, le lundi soir de 18h à 20h 30.

Cette association a déposé ses statuts et attestation d'assurance en mairie.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention de mise à disposition au profit de cette association.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

OUVERTURES DE CREDITS

❖ Chantier du presbytère :

Suite à l'évacuation de l'ancienne chaufferie à air pulsé, il est nécessaire de sécuriser une partie des escaliers de la sacristie par la mise en place d'un garde-corps avec partie rampante.

L'entreprise Chassage nous a fait parvenir un devis de 595.20 € TTC.

Cette réalisation doit être financée en investissement.

Il convient donc de faire un virement de crédit du fonctionnement vers l'investissement pour solder cette dépense.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

❖ Régularisation d'écriture FPIC :

Il conviendrait d'effectuer des ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses : compte 73925/014 d'un montant de 2 566 €

Recettes : compte 7311 d'un montant de 2 566 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

❖ Régularisation d'un prélèvement pour contribution :

Il conviendrait d'effectuer des ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses : compte 73916 d'un montant de 27 484 €

Recettes : compte 7411 d'un montant de 27 484 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Afin de permettre l'avancement de grade d'un Adjoint Technique Territorial de 1ère classe au 1er novembre 2016, il convient de transformer :

- * Son poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe, 29h hebdomadaires,

En

- * Un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, 29h hebdomadaire,

Cette transformation de poste a été soumise à l'avis de la commission Administrative Paritaire le 19 septembre 2016 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, M. le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, 29h hebdomadaires à compter du 1er novembre 2016.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

ACHAT DU POULAILLER CHALUT (parcelle YS 43) AUPRES DE L'EPF SMAF

La parcelle YS 43 a été achetée par l'intermédiaire de l'EPF Smaf qui a assuré le financement de l'opération.

Afin de la vendre, la commune doit la racheter afin d'en devenir plein propriétaire.

Au 28 janvier 2017, d'après le tableau d'amortissement, le capital restant dû à l'EPF s'élèvera à 14 544.38 € auquel s'ajouteront des frais d'actualisation et une TVA sur marge à déterminer.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de racheter cette parcelle à l'EPF Smaf.

VOTE : VOTE : POUR : 14 ABSTENTIONS : 4 (Mmes GARCIA et DE SOUSA et Mrs FOURNIER et PASCANET)

VENTE DU POULAILLER CHALUT (parcelle YS 43)

Le service des domaines a estimé cette parcelle entre 80 000 € et 90 000 €. Elle avait estimée en 2010 à 35 000 € par ce même service.

Un acquéreur a fait une proposition d'achat à 85 000 € pour y installer son entreprise.

Après acquisition par la commune de cette parcelle à l'EPF Smaf, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à la vendre pour un montant de 85 000 €.

VOTE : POUR : 14 ABSTENTIONS : 4 (Mmes GARCIA et DE SOUSA et Mrs FOURNIER et PASCANET)

VENTE DE LA PARCELLE AH 54 A PUY-CHANY

Le service des domaines a évalué cette parcelle entre 25 et 30 000 € pour une superficie de 440m². Aujourd'hui elle a vocation de jardin communal loué pour 10 € par an à un riverain.

Un riverain a fait une proposition d'achat à 20 000 €.

Compte tenu de la situation de cette parcelle située au croisement d'une route et d'une rue, de sa forme en triangle et de l'absence d'assainissement collectif, M. le Maire demande au conseil d'accepter cette offre et de l'autoriser à conclure cette vente

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

SIEG :

❖ Travaux d'enfouissement du réseau électrique rue du Chabry

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique suivant :
« rue du Chabry et rue de la Malherbe »

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, auquel la commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élève à 33 600.00 € TTC.

L'estimation des dépenses de génie civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 27 000.00 € HT.

Conformément aux décisions prises lors de son assemblée générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant soit,

$$27\ 000\ \text{€ HT} \times 0.50 = 13\ 500.00\ \text{€ HT.}$$

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- * d'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par M. le Maire,
- * de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy de Dôme,
- * de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 13 500.00 € HT et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG,
- * de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

❖ Enfouissement des réseaux Télécom rue du Chabry

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunication cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux Télécom signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le SIEG – le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG,

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 16 000.00 € HT, soit 19 200.00 € TTC,

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis,

A compter du 1er janvier 2016, le Conseil Départemental financera à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- * d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par M. le Maire,

- ✗ de confier la réalisation de ces travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy de Dôme,
- ✗ de fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 16 000.00 € HT soit 19 200.00 € TTC et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG,
- ✗ d'autoriser M. le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunication relative à ce chantier,
- ✗ de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (école)

Afin de renforcer l'équipe des Agents Spécialisé des écoles maternelles, il conviendrait de créer un poste de 35 h hebdomadaire du 1er novembre 2016 au 31 décembre 2016 :

- Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Démission du bureau du CCA

Mme Amélia GARCIA Conseillère municipale remet un courrier à M. le Maire dans lequel elle déclare :

« je ne ferais plus partie du bureau du CCA à partir du 1^{er} novembre 2016. J'ai très mal vécu le fait que des personnes malveillantes cherchent à mettre la zizanie dans diverses associations et qu'on leur donne gain de cause ou qu'on mette à mal des bénévoles. Je ne me retrouve pas dans ce mode de fonctionnement et c'est pour cela que je fais le choix de quitter le bureau du CCA ».

❖ Départ de la gérante du Petit Casino

M. le Maire fait part du départ au 31 octobre 2016 de l'actuelle gérante du Petit Casino.

Il a contacté le Directeur des Petits Casinos qui lui a assuré qu'une remplaçante devrait arriver afin de maintenir le magasin ouvert au moins jusqu'à la fin de l'année 2016.

La société Casino va abandonner le système actuel de la gérance pour le remplacer par des magasins en franchise, ce qui pourrait compromettre dès 2017 le maintien d leur activité au magasin de Saint-Beauzire.

❖ Don d'un poste de radio à la commune

M. Gérard BOREL, collectionneur de postes de radio, a proposé de faire don d'un poste à la commune.

Ce passionné a décidé de faire don de l'ensemble de sa collection aux municipalités du département.

Ce poste sera exposé en mairie avec une fiche technique.

Dates à retenir :

Mercredi 2 novembre 2016 à 18h : réunion PLUI à Ennezat

Jeudi 3 novembre 2016 à 19h : comité de pilotage à Châtel Guyon

Vendredi 4 novembre 2016 à 10h : réunion Syndicat Rive Droite de la Morge

Vendredi 4 novembre 2016 à 18h 30 : réunion des Maires de la CCLE

Lundi 7 novembre 2016 à 11h 30 : arrivée du Sous-Préfet M. Franck BOULANGEON

Lundi 7 novembre 2016 à 13h 30 : PLUI

Mardi 8 novembre 2016 à 8h 30 : Commission SCOT au Grand Clermont

Mardi 8 novembre 2016 à 18h : conseil d'école

Vendredi 11 novembre 2016 à 10h 45 : cérémonie

Lundi 14 novembre 2016 à 18h : commission liste électorale

Mardi 15 novembre 2016 : banque alimentaire

Mardi 15 novembre 2016 à 18h 30 : conseil communautaire

Mercredi 16 novembre 2016 à 18h : comité pilotage PLUI

Mercredi 23 novembre 2016 à 18h : conférence maires de la CCLE

Jeudi 24 novembre 2016 à 18h : comité syndical du Grand Clermont

Vendredi 25 novembre 2016 : repas de cohésion communautaire

Mercredi 30 novembre 2016 à 20h 30 : conseil municipal

Jeudi 1^{er} décembre 2016 à 18h : comité syndical du SBA à Joze

Jeudi 1^{er} décembre 2016 à 19h : comité pilotage élargi à Ennezat

Fin séance : 21h 35